

ARRÊTÉ n° AR-2025-002

***Portant délégation de signature à Madame Julie GABRIEL
Vice-Présidente du Conseil d'administration du CCAS d'Aubagne***

Nous, soussigné, Monsieur Gérard GAZAY, Président du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale d'Aubagne,

VU le code de l'Action Sociale et des familles, et notamment ses articles L123-8, L. 131-3 et R.123-23 et suivants,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article R2131-1,

VU le code des relations entre le public et l'administration, et notamment ses articles L311-9 et suivants,

VU le décret n° 2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment ses articles 1 et 10,

VU l'arrêté du 25 juillet 2013 fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des comptables publics assignataires en application de l'article 10 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 7,

VU la délibération du Conseil municipal n° 01-030720 en date du 03 juillet 2020 portant élection du Maire de la Commune,

VU la délibération du Conseil municipal n° 001-030522 du 03 mai 2022 portant fixation du nombre et élection des représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

VU la délibération n° 02-290923 du 29 septembre 2023 portant élection du Vice-Président,

CONSIDERANT que, conformément aux dispositions contenues dans l'article R123-23 du Code de l'action sociale et des familles, le Président du Conseil d'administration peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer une partie de ses fonctions ou sa signature à la Vice-présidente du CCAS,

CONSIDERANT la volonté du Président de déléguer, dans certaines matières, sa signature à la Vice-présidente du Conseil d'administration du CCAS afin d'améliorer et d'assurer un fonctionnement optimal des services du CCAS,

ARRETE

Article 1 : Madame Julie GABRIEL, Vice-présidente du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale est déléguée, sous ma surveillance et ma responsabilité, pour signer les actes relatifs :

- A l'acceptation, à titre conservatoire, des dons et legs et formation, avant l'autorisation, des demandes en délivrance,
- La certification du caractère exécutoire des actes administratifs après accomplissement des formalités légales (transmission en préfecture et notification, affichage ou publication sur internet)
- A la représentation du Centre Communal d'Action Sociale d'Aubagne en justice et dans les actes de la vie civile,
- A l'engagement juridique des dépenses et des recettes et l'ordonnancement des dépenses et des recettes du CCAS d'Aubagne, tant du budget principal de l'établissement que des budgets annexes,
- Aux ordres de missions et au remboursement des frais de déplacement,
- A la préparation et l'exécution des délibérations du Conseil d'administration,
- A la convocation du Conseil d'administration,
- Au recrutement, à la nomination, à la gestion et à la cessation des fonctions de l'ensemble du personnel du CCAS d'Aubagne, à l'exception de sa Directrice,
- A tous les actes relatifs à l'engagement de procédures disciplinaires à l'encontre du personnel du CCAS d'Aubagne, à l'exception de sa Directrice,

Article 2 : Les dispositions du présent arrêté prendront fin à la date où l'intéressée cessera d'exercer son mandat de Vice-Présidente,

Article 3 : Le présent arrêté abroge, à compter de sa publication, l'arrêté du 04 avril 2024 portant délégation de signature à Madame Julie GABRIEL Vice-Présidente du Conseil d'administration du CCAS d'Aubagne,

Article 4 : Dans les deux mois de sa notification à l'intéressée, le présent arrêté de délégation de signature peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Marseille sis 31 rue Jean-François Leca, 13002 Marseille ou via le site telerecours.fr,

Article 5 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, publié sur le site internet et ampliation transmise à Monsieur Le Préfet des Bouches-du-Rhône et à Madame la Chef du Service de Gestion Comptable d'Aubagne.

Je, soussignée Julie GABRIEL

Certifie avoir reçu notification du présent

Arrêté en date du 14 02 / 2025

Signature

Accusé de réception en préfecture
013-261300412-20250211-AR_2025_002-AR
Reçu le 14/02/2025

Fait à Aubagne, le 11/02/2025

Gérard GAZAY

Président du C.C.A.S.

